

**Liste des entreprises de mesure autorisées dans le canton de Neuchâtel  
pour le contrôle des systèmes de récupération des vapeurs d'essence**

Nom de l'entreprise	Rue	Lieu	Téléphone	Fax
Hectronic Schweiz	Aarauerstrasse 69	5200 Brugg	056/460.74.19	056/460.74.75
mail@hectronic.ch				
Bica AG	Buzibachstrasse 45	6023 Rothenburg	041/289.05.05	041/289.07.07
sales@bica.ch				
Blösch Tankstellenbau	Mattenweg 4	2572 Morigen	032/397.15.31	032/397.19.70
d.bloesch@bluewin.ch				
Deca SA	Via Cantonale	6805 Mezzovico	091/935.94.40	091/935.94.41
Deca SA	Av. de Morge 37	1027 Lonay	021/801.57.37	021/801.61.86
info@deca.ch				
KSWTechnik AG	Ch. des Dailles 4	1053 Cugy/VD	021/731.93.40	021/731.93.51
(Dresser Bach SA)	Bahnhofstrasse 29	5623 Boswil	044/701.99.99	044/701.99.00
Dispo_Cugy@Kswtech.ch				
Penalba Revitank SA	Albulastrasse 24	8048 Zurich	044/497.66.00	044/497.66.01
messungen@revitank.ch				
Tokheim Switzerland SA	Rte du Crochet 7	1762 Givisiez FR	026/460.51.11	026/460.51.12
Service-admin.ch@tsg-solutions.com				
Schenk Systeme AG	Fänning 1	6403 Küsnacht am Rigi	041/854.88.88	
info@schenk-systeme.ch	Rte de Cossonay 78	1008 Prilly	021/671.23.71	

Seules les entreprises mentionnées ci-dessus sont agréées pour effectuer les mesures pour la reprise des vapeurs d'essence dans le canton de Neuchâtel.

***Elles se sont engagées auprès des autorités cantonales :***

- à exécuter les travaux de mesures et de contrôles des entreprises du canton par des spécialistes qui ont obtenu un certificat de formation, délivré à l'issue des cours de formation organisés par l'inspectorat de l'UPSA en collaboration avec Cercl'Air
- les spécialistes suivront obligatoirement les cours de perfectionnement nécessités par l'évolution des techniques
- à disposer de tous les appareils de mesure reconnus et nécessaires aux contrôles
- à suivre l'évolution de la technique ainsi que du matériel
- à effectuer les contrôles en respectant strictement la législation en vigueur
- à travailler en entravant le moins possible les activités de la station-service
- à **envoyer les résultats des mesures dans les 30 jours au service de l'énergie et de l'environnement (SENE), rue du Tombet 24, 2034 Peseux.** Ou à [sene.citernes@ne.ch](mailto:sene.citernes@ne.ch) Ces résultats seront inscrits sur les formulaires fournis par le SENE et la quittance du résultat délivrée par l'appareil de mesure sera jointe au formulaire.